

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026



Sommaire

1	Budget Eau Potable	1
2	Assainissement	8
3	Budget Eaux Pluviales	11
4	Budget GEMAPI	12

Préambule

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Président présente au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ce délai. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107-4 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires.

Ce rapport des orientations budgétaires a pour vocation de présenter aux élus les grandes tendances structurant les budgets de Roannaise de l'Eau et d'échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement.

1 Budget Eau Potable

1.1 **Tendance du bilan de l'année passée 2025**

Bien que le compte administratif 2025 ne soit pas encore validé, nous estimons que le **résultat de fonctionnement sera d'environ 4,7M€**.

Ce résultat est plus important que ce que nous avons prévu car nous avons eu plus de recettes (25,4€ contre 18,8M€ en 2024) que prévues pour plusieurs raisons :

- Les délégataires de la Rive Droite (SUEZ et SAUR) nous ont reversé sur 2025 l'équivalent de 1 an de facturation soit environ 2M€ alors que de notre côté nous avons facturé comme prévu l'équivalent de 6 mois (4,1M€). Nous avons donc, exceptionnellement plus de recettes sur 2025 que ce que nous escomptions ; une partie de ces recettes auraient dû être rattachée à l'exercice 2024 puisque correspondant à cet exercice.
- Compte-tenu des conditions météorologiques de l'année 2025 et malgré les restrictions d'eau imposés à nos usagers, nous faisons le constat d'une hausse des volumes facturés d'environ 1,6% sur l'année 2025 (sur la rive gauche uniquement puisque la rive droite a été facturé sur la base d'estimés).

- L'augmentation du tarif de 2025 a aussi permis d'apporter sa part d'augmentation de recettes car cela représentait une hausse d'environ 12% sur une année pleine. L'impact d'environ 6% se mesure directement sur l'année 2025 ; le reste se mesurera sur l'exercice 2026.

Côté dépenses de fonctionnement, le budget alloué aux services pour 2025 est loin d'avoir été consommé : 83% sur le chapitre 011 (dépenses courantes et sous-traitance) et 99% sur la masse salariale, sachant que la dotation aux amortissements est restée sur 2025 sensiblement équivalente à 2024. C'est donc aussi grâce à un effort des services sur les dépenses que ce résultat a été obtenu.

Pour rappel, nous attendons chaque année un résultat positif car, sans cela, nous ne pouvons pas réaliser le programme d'investissement de l'année suivante tel que programmer au Schéma Directeur Eau Potable de mars 2024. Avec un résultat plus important que prévu, cela nous évitera de recourir de manière trop importante à l'emprunt.

Concernant les investissements de 2025, nous avons **réalisé 9,4M€ de dépenses d'investissement sur l'exercice 2025**. Le montant moyen prévu au Schéma directeur Eau potable était de 7,7M€ moyen par an des études, travaux et acquisitions, auxquels il faut ajouter les investissements liés aux moyens généraux (véhicules, foncier), au Schéma Directeur Numérique et au nouveau siège (marché de maîtrise d'œuvre de 1,9M€). Nous avons donc consommé ce qui était prévu dans le programme d'actions du Schéma Directeur Eau Potable.

Voici les principales opérations réalisées en 2025 (>50k€) :

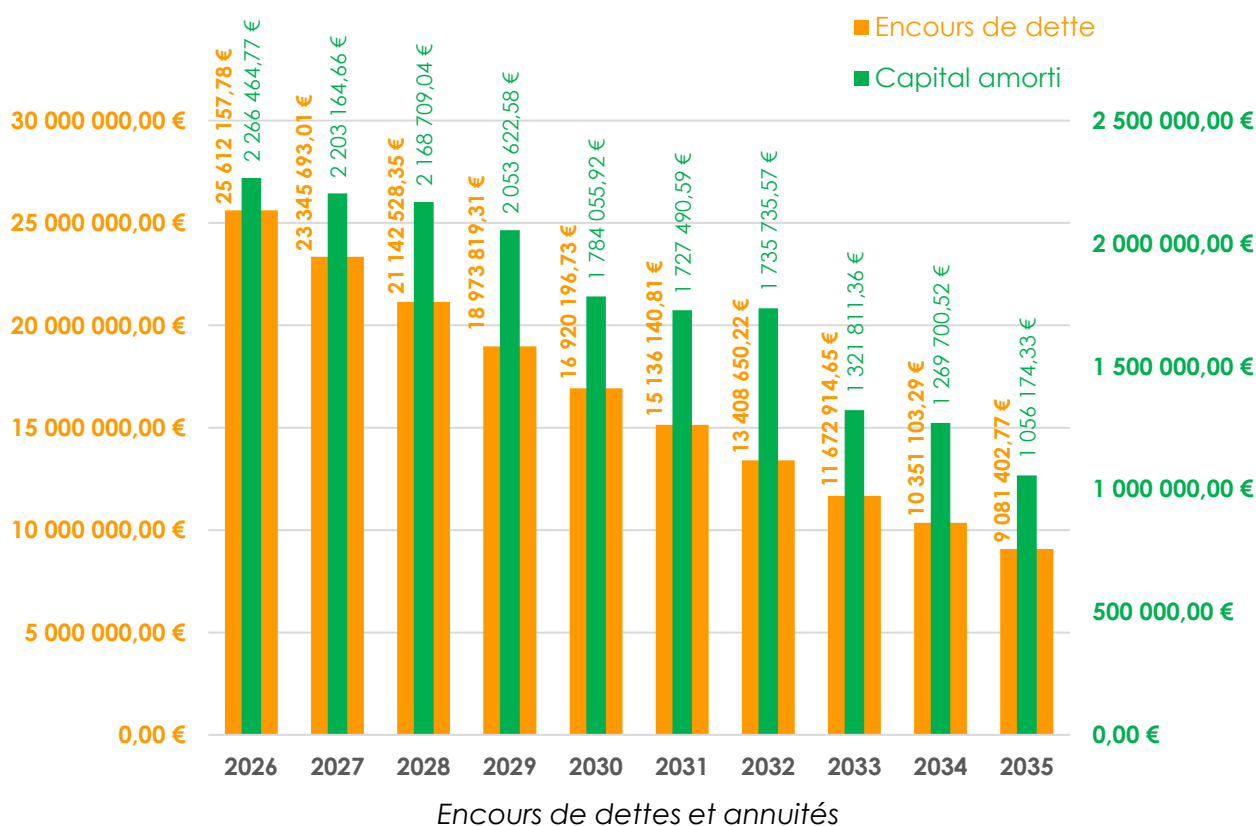
• ROUCHAIN - TRAVAUX	1 953 675,26 €
• STATION POMPAGE HAUT SERVICE COMMELLE VERNAY	941 722,08 €
• TRAVAUX DUP AMBIERLE DUP	313 602,03 €
• REGNY - LE BOURG T2	313 454,50 €
• LE COTEAU - JEAN DE LA BRUYÈRE	267 248,80 €
• SAINT MARTIN D ESTREAUX - ROUTE DE GATHELIERE T1	255 060,08 €
• MABLY - PIERRE CORNEILLE T2	249 950,44 €
• AMENAGEMENT PARC LOISIRS RENAISSANCE	220 857,99 €
• ROANNE - RUE JEAN JAURES TRANCHE 2	188 324,22 €
• AMPLEPUIS - IMP FOLLETIERE RUE ANCIENNE PROVIDENCE	169 791,08 €
• PLAN RENOUVELLEMENT RIVE DROITE	157 163,00 €
• MABLY - ROUTE DE GRAPIGNY T2	139 524,98 €
• PRELOCALISATEURS FIXE RIVE DROITE	138 446,00 €
• CONSTRUCTION NOUVEAU SITE RDE	137 450,57 €
• AUTOMATE USINE RENAISSANCE	136 060,00 €
• VOUGY - ROUTE DE ROANNE	135 451,00 €
• SAINT CYR DE VALORGE - INTERCONNEXION	125 577,27 €
• SAINT HAON LE CHATEL - CHEMIN DES ROYERS	123 400,08 €
• BRANCHEMENT PLOMB RIVE DROITE	115 326,83 €
• SAINT HAON LE VIEUX - CHEMIN DU BOIS BERGER	114 877,99 €
• SAINT VINCENT DE REINS - LA PARELLE	102 647,00 €
• SAINT VINCENT DE BOISSET - CHEMIN DE LA POMMERAIE	95 586,66 €
• AMBIERLE - LE MAROQUIN T2	94 192,33 €
• SAINT JUST LA PENDUE - RUE DU 8 MAI	90 569,05 €
• SEVELINGES - LA RAISON	87 228,73 €
• ST VINCENT DE REINS - LES FILATURES	75 902,68 €
• LE COTEAU - LES GUERINS - DEVOIEMENT CONDUITE EAU	75 568,75 €
• AMBIERLE - LES REYNAUDS	74 999,25 €
• AMBIERLE - RUE DE L EGLISE	73 544,16 €
• ST ALBAN LES EAUX - IMP DU CHATARD	72 710,80 €
• BARRAGE ECHANCIEUX REJOINTOIEMENT	69 900,00 €

• CUBLIZE - RUE DU LAC	65 102,74 €
• ROANNE - RUE CHARLIE CHAPLIN	64 885,25 €
• SAINT GERMAIN LESPINASSE - ROUTE DE PERSIGNY	60 502,32 €
• COURS LA VILLE - RUE DE THEL	59 969,15 €

En termes de recettes d'investissement, la dotation aux amortissements, l'affectation du résultat de l'année N-1, le transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et les subventions ne sont pas suffisants pour équilibrer cette section. Un emprunt était nécessaire conformément aux orientations arrêtées dans le Schéma Directeur et déjà esquissées dans le rapport d'orientations budgétaires de 2025 ainsi qu'aux orientations fixées dans le Schéma Directeur Eau Potable.

Considérant que certains travaux du Schéma Directeur Eau potable avaient été anticipés sur la fin d'exercice 2025 pour des questions d'opérationnalités, nous avons donc dû **souscrire un emprunt de 4M€ en fin 2025**. Cet emprunt permet de couvrir des travaux de renouvellement de réseaux et accessoires (3.4M€), la réfection du groupe de pompage de la chaine élévatoire de la Rive droite (630k€). Le choix a été fait de retenir des offres bancaires pouvant s'étaler sur des durées proches de la durée de vie des biens renouvelés (entre 20 ans et 60 ans).

Pour rappel, le nouveau Schéma Directeur Eau potable prônait de recourir plus souvent à l'emprunt pour limiter l'évolution du tarif, tout en veillant à **rester sur une durée de désendettement proche des 7 ans contre moins de 3 ans actuellement** (estimée à 2 ans et 11 mois à fin 2025). A fin 2025, le capital restant dû s'élève à 25,6M€ avec l'extinction d'un ou plusieurs emprunts chaque année, comme l'atteste le graphique ci-dessous. Le capital remboursé en 2025 s'élève à 2,214M€ contre un prévisionnel de 2,266M€ pour 2026, y compris l'emprunt dernièrement souscrit.



Compte tenu de ces premiers éléments, le solde d'investissement de l'exercice 2025 est estimé à -817M€ malgré l'emprunt souscrit et sans tenir compte du report des soldes antérieurs (1,8M€).

Enfin, pour avoir le bilan final de la section d'investissement, il convient de tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent pour cette année 2025 à 2,984M€ contre 4M€ en 2024.

Ce correspond aux principales opérations suivantes :

• CONSTRUCTION NOUVEAU SITE RDE	770 098,24 €
• EVOLUTION LOGICIEL GESTION ABONNES	420 638,24 €
• REPORTS DE TRAVAUX	1 795 064,95€

Considérant que les montants les plus importants de restes à réaliser correspondant à des opérations exceptionnelles que nous avons identifiées dans la prospective financière, nous considérons la situation de ces restes à réaliser normale (24% de report < 30% de report attendu).

Au regard de tous ces éléments, le solde d'investissement consolidé de 2025 sera plutôt de -1,220M€.

Grâce au résultat de fonctionnement, **l'exercice 2025 affichera un solde de 4,764M€** (section de fonctionnement et d'investissement + restes à réaliser consolidés) qui pourrons être basculé en tout ou partie au budget primitif de 2026 pour améliorer notre capacité d'investissement

1.2 Les orientations déjà prises en fin d'exercice 2025

1.2.1 Une évolution tarifaire particulière pour 2026

Le schéma directeur Eau Potable a été validé le 27 mars 2024 en Comité Syndical. Ce document regroupe tous les investissements portés par le budget Eau Potable (150M€), y compris les dépenses nécessaires au développement de la structure : numérique, moyens généraux et nouveau site de Roannaise de l'Eau.

A ce schéma directeur Eau Potable, nous avons associé une prospective budgétaire afin de s'assurer de la faisabilité financière de la programmation des actions retenues. Le scénario n°3, associé à un renouvellement de réseau de 0,6%, a été retenu et les dispositions budgétaires qui en découlent doivent maintenant être appliquées. Elles consistaient en :

- Une augmentation moyenne du tarif de 2,8% par an sur la période 2025-2035 sur l'ensemble du territoire de Roannaise de l'Eau afin d'apporter les recettes suffisantes à notre autofinancement.
Il a été décidé que le territoire de la Rive Droite n'évoluerait plus en tarif tant que le tarif des autres territoires n'aurait pas atteint le même niveau ;
De ce fait, l'augmentation de recettes à apporter ne porte donc que sur le territoire « historique » de Roannaise de l'Eau et conduit donc à prévoir **une augmentation du tarif 4%** (hors inflation). La prospective de convergence tarifaire avait estimé qu'en dehors de l'évolution liée à l'inflation, nous aurions un tarif unique à l'horizon de 2034.
- Prévoir de recourir plus régulièrement à l'emprunt tant que la **capacité de désendettement restera autour de 7 années**. Cela revient à prévoir entre 3,3M€ et 8M€ d'emprunt annuel selon les travaux planifiés. Pour l'année 2025, c'est un emprunt de 4M€ qui a été souscrit dans cette dynamique.

Au-delà de cette orientation forte, nous avons aussi constaté en fin d'année 2025 d'autres éléments de contexte :

- L'inflation au cours de l'année 2025 a été positive avec une moyenne de 0.9% sur l'année ;
- Les volumes facturés ont plutôt eu tendance à évoluer à la hausse sur l'année 2025 au regard des faibles précipitations constatées (+1.6% sur la rive gauche).

Ces différents éléments ont conduit à l'adoption de nouveaux tarifs de vente d'eau qui permettent de couvrir les évolutions constatées sur 2025 et qui reste donc dans les orientations du Schéma Directeur Eau potable (+4% sur la rive gauche) :



1.2.2 La politique salariale stable

Conformément aux accords trouvés sur les négociations annuelles obligatoire (NAO), la masse salariale des agents de droits privés augmentera du montant de l'inflation moyenne de l'année 2025, soit d'environ 1% appliqué sur les feuilles de paye de mars 2026. Pour les agents de droit public, le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) reste à peu près stable chaque année autour de 1,8%. Les recrutements prévus en 2026 portent sur des remplacements d'anciens qui ont quitté Roannaise de l'eau et quelques recrutements nouveaux déjà programmés avec l'accord du Président.

Pour mémoire, Roannaise de l'Eau compte actuellement 148 agents, dont 20 CCDI et 3 apprentis (125 permanents contre 120 en 2024).

Il a été convenu de maintenir l'effort de la structure en matière de formation, inscrit au budget chaque année à hauteur de 2% de la masse salariale.

La masse salariale de Roannaise de l'Eau était 6,8M€ en 2025. **Elle sera donc mécaniquement autour de 7,1M€ en 2026.**

1.2.3 Les principaux investissements déjà engagés mais ayant une exécution en 2026

L'année 2026 devrait voir la fin de l'opération de remplacement de notre logiciel de gestion clientèle EGEE qui a été déployé en septembre 2025 et pour lequel il reste quelques opérations encore à terminer, dont notamment une interface avec le SIG parfaitement opérationnel, une agence en ligne pour nos usagers et une interface avec CIRIL afin d'améliorer la cohérence de notre base avec celle des services fiscaux et d'éviter des ressaisies inutiles en comptabilité.

Nous avons engagé le projet important de construction du nouveau site. Le marché de maîtrise d'œuvre a été engagé en 2025 ; il se poursuivra jusqu'en 2028, date estimée de livraison du bâtiment. Le dépôt du permis de construire est envisagé avant l'été 2026 ; de manière concomitante, la consultation des entreprises de bâtiment sera lancée durant l'été pour une remise des offres à l'automne. Si les délais d'instruction du permis sont respectés et que nous n'avons pas de recours sur ce permis, nous devrions peut-être envisager en Décision Modificative de cet automne d'inscrire le coût des travaux de

cette opération qui s'élève à 9,7M€. Il faudra alors y ajouter aussi le versement à Roannais Agglomération le montant correspondant à l'acquisition du terrain nécessaire à cette opération (813k€). Nous proposons de ne rien inscrire au budget primitif tant que nous ne pouvons garantir le planning de réalisation de l'opération.

1.3 Orientations pour la section de fonctionnement

Au regard de la consommation de crédit 2025 et des perspectives d'inflation pour 2026, il n'y a pas lieu d'envisager d'augmenter le budget de fonctionnement sur toute la partie dont Roannaise de l'Eau exerce en direct la compétence.

Toutefois, sur l'année 2026, nous aurons une année entière d'exécution de la prestation de service de la Rive Droite ; le budget alloué va donc mécaniquement augmenter, et devra être compensé par l'augmentation de la facturation. En effet, nous facturerons sur la Rive Droite en moyenne 10 à 11 mois à tous les usagers, portant la recette de 4,1M€ en 2025 pour 6 mois de facturation à 5,6M€ sur 2026 alors que la prestation ne devrait pas coûter plus de 4M€ sur l'année 2026.

Les dépenses de fonctionnement évolueront donc au budget primitif de 2026 par rapport à 2025 pour tenir compte essentiellement de la prise en charge sur une année pleine de ce contrat.

Quelques dépenses supplémentaires seront aussi à prévoir du fait de l'extension de territoire et de sa prise en charge sur une année pleine : travaux de branchement, changement des compteurs, etc.

L'année 2026 ne sera pas encore une année de référence au regard du nouveau territoire exercé en régie puisqu'il faudra encore 2027 afin de pouvoir mettre en place le planning de relève et donc de facturation avec 12 mois entre chaque relève pour tous les usagers de la rive droite. Le véritable exercice budgétaire de référence ne sera que celui de 2028.

Il faudra donc rester vigilant sur 2026 notamment afin que les dépenses restent dans le volume inscrit au budget primitif.

1.4 Orientations pour la section d'investissement

Pour rappel, le Schéma Directeur Eau potable prévoyait la planification financière suivante :

en K€	2025	2026	2027	2028	2029 – 2034 (par an)
Moyens généraux	500	500	500	500	500
Nouveau siège	3 417	2 667	2 667		
Mise en œuvre schéma directeur numérique	300	300	300	300	
TOTAL hors scénario GP	4 217	3 467	3 467	800	500
MERLIN Sc. 2 GP 0,6%/an	7 571	7 571	7 571	7 571	7 571
TOTAL avec Sc2 GP 0,6%/an	11 471	12 371	10 771	8 371	8 071

En 2025, nous avons différé les investissements du nouveau siège et au lieu de 3,4M€ seul les 1,9M€ de maîtrise d'œuvre ont été inscrits. En 2026, au lieu des 2,7M€ de travaux sur ce nouveau siège, nous ne prévoyons que quelques études complémentaires pour 200k€. L'essentiel des dépenses liées à cet investissement va donc être décalé en 2027 et 2028 (9,7M€+terrains). Cela a donc un impact sur le volume globale des investissements envisagés, mais cela ne remet pas en cause le volume de travaux liés aux ouvrages d'eau potable qui avait été fixé. Nous prévoyons donc de **maintenir pour 2026, un montant de 7,5M€ de travaux** conformément à la programmation validée dans le Schéma Directeur.

Avec les investissements prévus en moyens généraux, dans le cadre du Schéma Directeur Numérique et pour le nouveau siège, **le montant total des investissements 2026 devrait être de l'ordre de 9M€ maximum.**

Au regard du résultat plus important que prévu de l'exercice 2025, il est proposé de ne pas augmenter plus les investissements et plutôt de réduire le montant de l'emprunt qui devra être contracté sur 2026. **Un emprunt de 2M€ devrait suffire** pour équilibrer le budget 2026. Nous proposons cette orientation car avec la concentration des investissements du nouveau siège sur 2027 et 2028, il faudra sans doute souscrire un emprunt plus important sur une de ces années pour maintenir le volume d'investissement du Schéma Directeur.

2 Assainissement

2.1 Tendence du bilan de l'année passée 2024

La section de fonctionnement du budget assainissement de Roannais Agglomération devrait **s'équilibrer pour 2025 à +4,3M€** de résultat positif.

Comme pour l'eau potable, ce résultat provient du fait que nous avons pu encaisser plus de recettes (environ 3M€ provenant :

- De la réintégration du résultat positif transféré de Roannais Agglomération pour 1,6M€ ;
- d'une hausse des volumes facturés d'environ 1,6%
- de l'impact de la hausse tarifaire de 2025 qui représente environ 12% sur une année pleine. L'impact d'environ 6% se mesure directement sur l'année 2025 ; le reste se mesurera sur l'exercice 2026.

D'un autre côté, le volume des dépenses est inférieur au budget alloué aux services ; seule 83% des dépenses ont été réalisées. Enfin, s'agissant du premier exercice de ce budget au sein de Roannaise de l'Eau, nous n'avons aucune provision, donc des dépenses d'ordre en moins.

Le premier poste de dépenses en investissement a été le remboursement, à titre exceptionnel, le remboursement à Roannais Agglomération du déficit de la section de fonctionnement **au titre du transfert de compétence pour un montant de 4,3M€**.

Concernant les investissements, nous avons réalisé sur l'exercice 2025 environ **4M€ de travaux ou d'études**. Les principales opérations réalisées sont les suivantes (>50k€):

• RENOUEL. RESEAUX BRANCHEMENTS ET OUVRAGES	570 878,62 €
• RENOUVELLEMENT MATERIELS STEP ROANNE	233 099,03 €
• POUILLY LES NONNAINS - ALLEE DES POTHIER	223 328,73 €
• LA PACAUDIERE - PR BELLE RIVIERE	195 552,40 €
• LE COTEAU - PASSAGE DAMON	186 258,82 €
• ROANNE - RUE CHARLIE CHAPLIN	181 170,09 €
• ROANNE - RUE D URFE	176 771,50 €
• ROANNE - RUE DE BAPAUME T2	156 712,05 €
• COUTOUVRE - ROUTE DEPARTEMENTALE	150 235,89 €
• RIORGES - IMPASSE DES JARDINS	119 503,23 €
• ROANNE - RUE D URFE TRANCHE 2	116 153,50 €
• MABLY - RUE VOLTAIRE	113 032,70 €
• LE COTEAU - PASSAGE DAMON TS	108 771,00 €
• MONTAGNY - ZA VARINARD - DEVOIEMENT	103 266,52 €
• AMBIERLE - RUE DE L EGLISE	94 732,74 €
• MONTAGNY - RUE CHARLES DE GAULLE T2	91 602,26 €
• RENAISON - PR GRANGE VIGNAT	90 000,00 €
• ROANNE - RUE JEAN BOUIN	89 869,87 €
• SDA PIEGES A FLOTTANT	88 913,73 €
• RENAISON - IMPASSE DES CEDRES	77 728,41 €
• POUILLY LES NONAINS - ALLEE DU BOSQUET	68 591,11 €
• SAINT ROMAIN - LE BOURG	68 271,41 €

En termes de recettes, nous avons pu bénéficier sur l'exercice de 2025 de **subventions à hauteur de 1,5M€** obtenues principalement grâce au solde du décanteur primaire de la STEU de Roanne et de l'opération de remplacement du groupe de pompage de l'usine de Commelle Vernay.

Malgré le reversement de 2,2M€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement, il a été nécessaire de réaliser un emprunt pour améliorer l'équilibre de

la section d'investissement. Cet emprunt (d'au moins 4,3M€ pour couvrir le déficit antérieur) aurait déjà dû être réalisé sur les exercices précédents, mais n'avait pas été porté par l'agglomération. **Un emprunt de 5M€** a ainsi été contractualisé sur la fin d'exercice 2025.

Compte tenu de ces premiers éléments, le solde d'investissement de l'exercice 2025 est estimé à -597M€ malgré l'emprunt souscrit et sans tenir compte du report des soldes antérieurs.

Enfin, pour avoir le bilan final de la section d'investissement, il convient de tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent pour cette année 2025 à 2,2M€ dont 550k€ liés à la construction du nouveau site de Roannaise de l'Eau et le reste pour des travaux engagés mais qui se termineront sur 2026. Il a en effet été décidé de faire porter l'investissement du nouveau site sur les 2 principales compétences de Roannaise de l'Eau : l'eau potable et l'assainissement. Par décision du Président, **60% des dépenses sont affectées sur l'eau potable et 40% sur l'assainissement.**

Au regard de tous ces éléments, le **solde d'investissement consolidé de 2025 sera plutôt de 2,8M€** qui pourront être mobilisés pour améliorer les investissements de 2026. Ce solde redevient similaire aux résultats produits il y a quelques années.

2.2 Les orientations déjà prises en fin d'exercice 2024

Le tarif de l'assainissement est depuis de nombreuses années calé sur le tarif de référence de Roannaise de l'eau. Il est donc sur les 40 communes de l'agglomération unique fixé à 65€ HT pour l'abonnement et 1.83€/m³ pour la part variable, soit une facture type de 284€ HT. **Cela représente en moyenne une hausse de 4%.** Un travail sur la suppression de la dégressivité sera réalisé dans le courant de l'exercice 2026 pour une potentielle mise en œuvre à partir de 2027.

Pour mémoire, le Schéma Directeur Assainissement préconisait à la fois de limiter le recours à l'emprunt et de pratiquer une évolution tarifaire d'environ 3% par an, tant que la réfection de la STEU de Roanne ne serait pas programmée. L'augmentation réalisée ouvre donc cette évolution programmée.

La Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER) ayant décidé finalement de ne pas demander à Roannaise de l'Eau son transfert de compétences pour 2027, nous n'aurons aucun changement à intégrer au cours de l'année 2026 sur nos modes de gestions

Concernant le Schéma Directeur Assainissement qui aura 10 ans en 2028, nous avons décidé de ne pas enclencher sa révision tant que nous ne saurons pas plus précisément les objectifs de la nouvelle Directive Européenne des Eaux Résiduelles Urbaines (DERU) qui est attendu pour la fin de l'année 2026. Ce sera un projet de 2027 pour une production estimée dans le courant de l'année 2028.

L'année 2026 sera toutefois l'année de réflexion sur le prochain contrat de prestation de service pour exploiter notre principale station de traitement des eaux usées de Roanne. Le contrat se termine en effet le 10 janvier 2028 ; il peut être prolongé de 1 an. Toutefois, nous souhaitons revoir complètement le modèle économique, à l'instar de ce qui a été fait sur la prestation Eau potable de la Rive Droite. Quelques études ou soutien en personnel peuvent être nécessaire pour porter cette réflexion ; les moyens humains ont été inscrit en prévision dans la masse salariale de l'eau potable qui refacturera à l'assainissement au travers des charges à caractère générale.

2.3 Orientations pour la section de fonctionnement

Au regard des éléments suivants, l'année 2026 sera à nouveau une année de gestion courante de la compétence. Il n'y a donc pas lieu de faire varier sensiblement les équilibres actuels.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous devons veiller à réduire au maximum les dépenses lorsque nous intervenons en régie et à être extrêmement rigoureux sur le suivi des prestations de service ou la concession du méthaniseur qui représentent quasi 50% de nos dépenses de fonctionnement.

Le seul point qui sera à étudier fortement dans le courant de l'année 2026 sera la dotation aux amortissements. En effet, les travaux importants sur la gestion dynamique, le décanteur primaire et l'augmentation de l'aération commenceront à être amortis cette année. Nous prévoyons d'effectuer le même travail que nous avons effectué en Eau Potable en 2022 suite aux différents transferts, en mettant en cohérence les durées d'amortissement avec la durée de vie des équipements. Ce travail devrait nous permettre de lisser le gap financier que nous risquerions de subir si nous laissons l'amortissement se poursuivre comme il a été initié.

En recettes, nous espérons que la nouvelle hausse de tarif validée en décembre 2025 permettra maintenir notre résultat d'exploitation supérieur à 3M€ comme cela était le cas avant 2018.

2.4 Orientations pour la section d'investissement

En recette d'investissement, nous devrions bénéficier en 2024 :

- d'une dotation aux amortissements estimée à 2,4M€
- d'un reversement du solde d'investissement de 2,8M€
- de quelques subventions estimées à 500k€

nous pourrions prévoir jusqu'à 5,7M€ d'investissement réel.

Sachant que nous avons 600k€ de remboursement d'emprunt, il **reste 5,1M€ pour les études, les travaux et les acquisitions**, sans avoir recours à un nouvel emprunt.

Sachant qu'environ 20% des travaux sont engagés chaque année mais terminés qu'en N+1, nous proposons de retenir un **budget de 6M€ pour les chapitres 20, 21 et 23**, avec un emprunt d'équilibre qui ne devra pas dépasser les 2M€..

3 Budget Eaux Pluviales

Ce budget est principalement financé par la participation de l'unique collectivité adhérente Roannais Agglomération, et par la facturation de quelques travaux aux usagers (création de nouveaux branchements).

La participation annuelle de Roannais Agglomération est de 1M€ depuis 2024.

L'exécution comptable du budget 2025 a été quasi similaire à celle des années précédentes.

Un excédent de résultat de fonctionnement d'environ 444k€ sera dégagé au compte administratif de 2025 (contre 474k€ en 2024) pour un besoin de financement 237k€.

L'exercice 2025 s'équilibrera avec un solde de +114k€ (section de fonctionnement et d'investissement + restes à réaliser consolidés évalué à 77k€). Ce montant permettra d'abonder les investissements 2026.

Au regard du patrimoine à gérer et des recettes disponibles, nous proposons de rester sur les mêmes orientations que celles proposées les années précédentes sur cette compétence :

- Refuser d'incorporer de nouveaux ouvrages de gestion des eaux pluviales, notamment des bassins de rétention qui génèrent des coûts importants d'entretien ;
- Entretenir les ouvrages existants au strict minimum ;
- Limiter les investissements au strict nécessaire pour permettre la pérennité des ouvrages définitivement nécessaires à la compétence, dans la limite de 300k€ ;
- Demander des abondements spécifiques auprès de Roannais Agglomération pour tous travaux de renouvellement rendus nécessaires, et les instruire budgétairement dans le cadre de décisions modificatives du budget ;

Une évolution de ces orientations ne pourra être envisagée qu'après 2028, lorsque nous aurons terminé de rembourser l'emprunt qui pèse sur ce budget (200k€/an).

A titre exceptionnel pour l'exercice 2026, nous allons bénéficier d'une recette liée au retour des provisions de l'assainissement qui avaient été reporté sur notre budget M57 lors du transfert de la compétence Assainissement en 2013 et qui n'a plus lieu d'être porté par ce budget puisque nous avons recouvré en gestion directe cette compétence. Cela représente 264k€.

Les travaux en eaux pluviales (ch. 21 et 23) pourront donc être portés à titre exceptionnel sur l'exercice 2026 à environ 650k€ contre 400k€ en moyenne du fait de cette recette exceptionnelle. Cela ne change toutefois pas la stratégie patrimoniale que nous avons proposée.

4 Budget GEMAPI

Roannaise de l'eau exerce la compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA) et prévention des inondations (PI) sur les territoires des 9 EPCI suivants (120 communes) :

1. Roannais Agglomération (RA) pour ses 40 communes
2. Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER) pour ces 16 communes
3. Communauté de communes de Val d'Aix et d'Isable (CCVAI) pour ses 12 communes
4. Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (Ca-OR) pour 11 communes
5. Communauté de communes du Pays d'Urfé (CCPU) pour ses 10 communes
6. Loire Forez Agglomération (LFA) pour 9 communes
7. Communauté de communes de Marcigny (CCM) pour 7 communes
8. Charlieu Belmont communauté (CBC) pour 9 communes
9. Communauté de communes de Forez Est (CCFE) pour 6 communes



Le financement de ce budget est exclusivement assuré par les contributions de ses membres et les subventions encaissées sur différentes actions inscrites dans les contrats territoriaux, ou Programme d'étude Préalable (PEP) ou Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

A l'automne de chaque année, chaque collectivité membre valide le programme d'actions concernant son territoire pour lequel elle devra supporter le reste à charge après déduction des subventions perçues.

Les collectivités membres sont incitées à mettre en œuvre la taxe GEMAPI afin de disposer des recettes nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI. Huit EPCI sur les neufs ont déjà mis en œuvre cette taxe.

Les modalités d'appel à contribution de nos membres sont définies dans les statuts de Roannaise de l'Eau en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021

- Au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)
 - o Pour les dépenses relatives aux dépenses à caractère général : la contribution de chaque membre est calculée sur la base de la superficie du périmètre d'adhésion ;
 - o Pour les dépenses relatives aux actions menées dans le cadre d'une contractualisation :
 - Animation générale et actions communes : la contribution de chaque membre est calculée sur la base de du périmètre d'adhésion (67%) et de la population des communes comprises

dans le périmètre d'adhésion proratisée à la surface du bassin versant sur le territoire de chacune des communes (33%) ;

- Opérations spécifiques : la contribution est prise en charge par le membre bénéficiaire.
- Au titre de la Prévention des Inondations (PI)
 - o Pour les dépenses relatives à l'animation générale : la contribution de chaque membre est calculée sur la base de la population du périmètre d'adhésion ;
 - o Pour les dépenses dédiées à un seul membre : la contribution est prise en charge par le membre bénéficiaire.

Après avoir établi en 2025 l'accord de territoire de l'Aix et de l'Isable sur la base des capacités de financement des EPCI, le même travail a été effectué pour la validation de l'accord de territoire de la rive droite qui sera abordé dans le même conseil syndical que le présent débat d'orientations budgétaires. Il ne restera plus que l'accord de territoire de la rive gauche à caler lors de sa prochaine révision aux strictes capacités des financements. Ce travail permet de garantir un taux de réalisation plus réalistes et surtout uniquement dépendant de la capacité à faire de Roannaise de l'Eau puisque les freins financiers ont été levés en amont de l'établissement de l'accord de territoire.

Sur le volet Prévention des inondations, Roannaise de l'eau a délégué sa maîtrise d'ouvrage à la plate-forme de Vichy du Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) de l'Etablissement Public Loire. Cette plate-forme rencontre des difficultés à mettre en œuvre les plans d'actions de chacun de ses membres au regard du nombre d'agent en place. Une refonte de cette plate-forme est en cours et devrait aboutir en début 2026. Si la proposition faite à la DREAL est retenue, un avenant à la convention de délégation devra être porté afin que les services de Roannaise de l'Eau reprennent en gestion directe les travaux à mener sur les digues, tous en faisant valider par l'Etablissement Public Loire la programmation générale afin de pouvoir bénéficier des financements à 80% annoncés par l'Etat jusqu'en 2038. Roannaise de l'eau a en effet à réaliser des travaux importants de mise en conformité des digues domaniale de la Loire (1M€) : traitement des ouvrages traversants, gestion de la végétation, rejointoiement, etc. Roannais Agglomération verse depuis maintenant plusieurs années une contribution à ce titre, qu'il serait temps e mettre en œuvre sur nos ouvrages. **La réalisation du programme d'investissement PI est donc directement dépendante de l'avenir de la plate-forme du PAIC de Vichy.**

D'autres travaux en matière de Prévention des inondations vont aussi être présenté dans le cadre du Plan d'Etudes Préalable à une Programme d'Actions de Prévention Inondations de Roanne Forez (PEP-PAPI). Ces études sont actuellement portées par l'Etablissement Public Loire (EPL) sur le périmètre de 8 entités gémapiennes (4 syndicats et 4 EPCI).

Enfin, en termes de travaux, Roannaise de l'Eau doit porter les travaux importants sur la digue de Saint Cyr de Favières. Au regard des crédits nécessaires, principalement issues de la contribution de la COPLER, il a été décidé de mobiliser l'intégralité de la taxe GEMAPI de cet EPCI pour la réalisation de ces travaux sur 2026.

En dehors de ces aménagements en fonction des capacités de financement des membres contributeurs, il n'y a pas vraiment d'orientations budgétaire à produire pour ce type de budget puisque l'essentiel des travaux à mener dépendent de schéma directeur de type accord de territoire ou d'exigences réglementaires (cf. PI).

Voici ce qui est envisagé au titre de 2026 :

- Au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques (fonctionnement et investissement) pour un **budget global de 2,3M€ environ**
 - o Au titre de l'accord de territoire de l'Aix-Isable : 408k€ dont principalement
 - Des travaux sur le seuil Camping Grezolles (120k€ sur CCVAI)
 - La restauration des berges de Ouzon (48k€ sur LFA)
 - o Au titre de l'accord de territoire Rive Droite : 368k€ dont principalement
 - Des travaux sur le seuil Tombée (168k€ pour la C-OR)
 - o Au titre de l'accord de territoire Rive Gauche : 715k€ dont principalement
 - Etudes sur le Moulin Teyssonne (40k€ pour CBC)
 - Travaux de restauration berges Teyssonne et Arcon (162k€ pour RA)
 - Travaux de forages (180k€ pour RA)
 - Travaux restauration berges Ronçon (56k€ sur CCM)
 - o Personnels et moyens de fonctionnement : 587k€
 - o Charges de structure : 170k€ (6%)
- Au titre de la Prévention des inondations (fonctionnement et investissement compris) pour un **budget global de 1,8M€ environ**
 - o Travaux sur la digue de St Cyr de Favières (COPLER) : 615k€
 - o Travaux et entretien sur les digues domaniales : 744k€
 - o Mise en place de stations hydrométriques sur les cours d'eau : 72k€
 - o Travaux et entretien sur le barrage de l'Oudan : 32k€
 - o Contribution pour le PEP-PAPI Roanne-Forez : 70k€
 - o Contribution PAIC Plate-forme de Vichy : 65k€
 - o Frais de fonctionnement et de structure : 112k€ (7%)

Pour mémoire, le budget 2025 avait été validé sur la base de 5M€.

Notre mission

Répondre aux besoins en eau des populations et des acteurs économiques en assurant la préservation des ressources et la gestion publique du cycle de l'eau, dans une perspective de développement durable, au sein d'un territoire cohérent

